

Résolution sur Israël/Palestine

Pour une paix juste en Israël/Palestine

La guerre entre Israël et le Hamas dure depuis plus de six mois. Depuis 1948, jamais les communautés israélienne et palestinienne n'ont déploré autant de morts et de blessés civils qu'aujourd'hui. L'attaque barbare du Hamas contre des citoyen-nes israélien-nes le 7 octobre 2023, qui a coûté la vie à 1200 personnes, et les attaques militaires israéliennes qui ont suivi contre Gaza et qui ont coûté la vie à 34 000 personnes jusqu'à présent, nous affectent profondément. Face à l'escalade continue de la situation au Proche-Orient, nous poursuivons notre engagement de longue date pour une paix juste en Israël/Palestine et appelons toutes les parties à respecter et à faire respecter le droit international et les droits humains.

Le GSsA exprime sa solidarité avec toutes les victimes civiles qui ont souffert de ces événements. Nous exigeons la libération immédiate des otages israélien-nes et des prisonnières et prisonniers palestinien-nes détenu-es arbitrairement. Avec les souffrances incommensurables créées par les bombardements de la bande de Gaza et l'affamement de sa population, ces exigences ont gagné en urgence. Les actes de guerre entre Israël et le Hamas ainsi que le bombardement de l'ambassade iranienne, la riposte de l'Iran et la riposte d'Israël qui s'en est suivie, que nous condamnons tous, appellent à une désescalade urgente.

Ceux qui veulent une paix juste se demandent comment empêcher l'escalade de la situation actuelle, mettre fin à la violence et surmonter la haine et la méfiance. Pour ce faire, il est nécessaire que la communauté internationale identifie et condamne clairement tout crime de guerre et toute violation du droit international humanitaire. Elle doit maintenant s'engager de toutes ses forces pour la protection de la population civile, pour une désescalade de la situation et pour un arrêt immédiat de toute violence de la part de toutes les parties.

Toutes les forces doivent être orientées vers le développement d'une perspective de paix avec les personnes concernées. Celle-ci doit viser à mettre fin à l'occupation des territoires palestiniens par Israël, qui est contraire au droit international, afin de créer les conditions d'une paix durable et juste. Comme ailleurs, le droit international montre la voie. Ainsi, le plan de partage de l'ONU de 1947 ainsi que les résolutions de l'ONU 242 (de 1967) et 338 (de 1973) exigent la fin de l'occupation des territoires palestiniens et l'interdiction de la politique de colonisation. Enfin, les Conventions de Genève interdisent toute attaque contre la population civile. En tant qu'Etat dépositaire des Conventions de Genève, la Suisse est particulièrement sollicitée et a la responsabilité de s'engager pour un monde dans lequel chaque vie humaine est respectée et protégée.

Nous demandons au Conseil fédéral et au Parlement de s'engager activement dans les bons offices pour le respect du droit international humanitaire, du droit international général et des droits humains. Nous demandons de toute urgence, au vu de la catastrophe humanitaire à Gaza, la poursuite du financement de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA). La paix passe également par l'arrêt de toutes les relations militaires avec tous les gouvernements du Proche et du Moyen-Orient.

Enfin, l'escalade de la violence au Proche-Orient a également entraîné en Suisse un renforcement de l'hostilité envers les juifs et les musulmans. L'antisémitisme, le racisme antimusulman et toutes les autres formes de racisme et de violence doivent être combattus avec détermination. Car la démocratie, la paix et la tolérance vont de pair ! Dans ce sens, le GSsA poursuit son engagement pour une paix juste en Israël/Palestine.

Le GSsA exige donc :

- Un arrêt immédiat de toute violence de la part de toutes les parties concernées.
- La revendication et l'application inconditionnelles des droits humains et du droit international par toutes les parties.
- La libération immédiate des otages du Hamas.
- La libération immédiate des prisonnières et prisonniers palestinien-nes détenu-es arbitrairement
- La fin de l'occupation des territoires palestiniens par Israël, en violation du droit international, afin de créer les conditions d'une paix durable et juste.
- L'octroi et l'intensification de l'aide humanitaire et la fin du blocus de Gaza.
- Un embargo sur les armes et la fin de la coopération en matière d'armement avec Israël
- Des enquêtes sur les crimes de guerre par la Cour pénale internationale
- Arrêt des ventes d'armes par la Suisse dans toute la région du Proche-Orient
- Réintroduction des contributions de la Suisse à l'UNRWA
- Introduction de sanctions contre toutes les parties qui violent le droit international et les droits humains